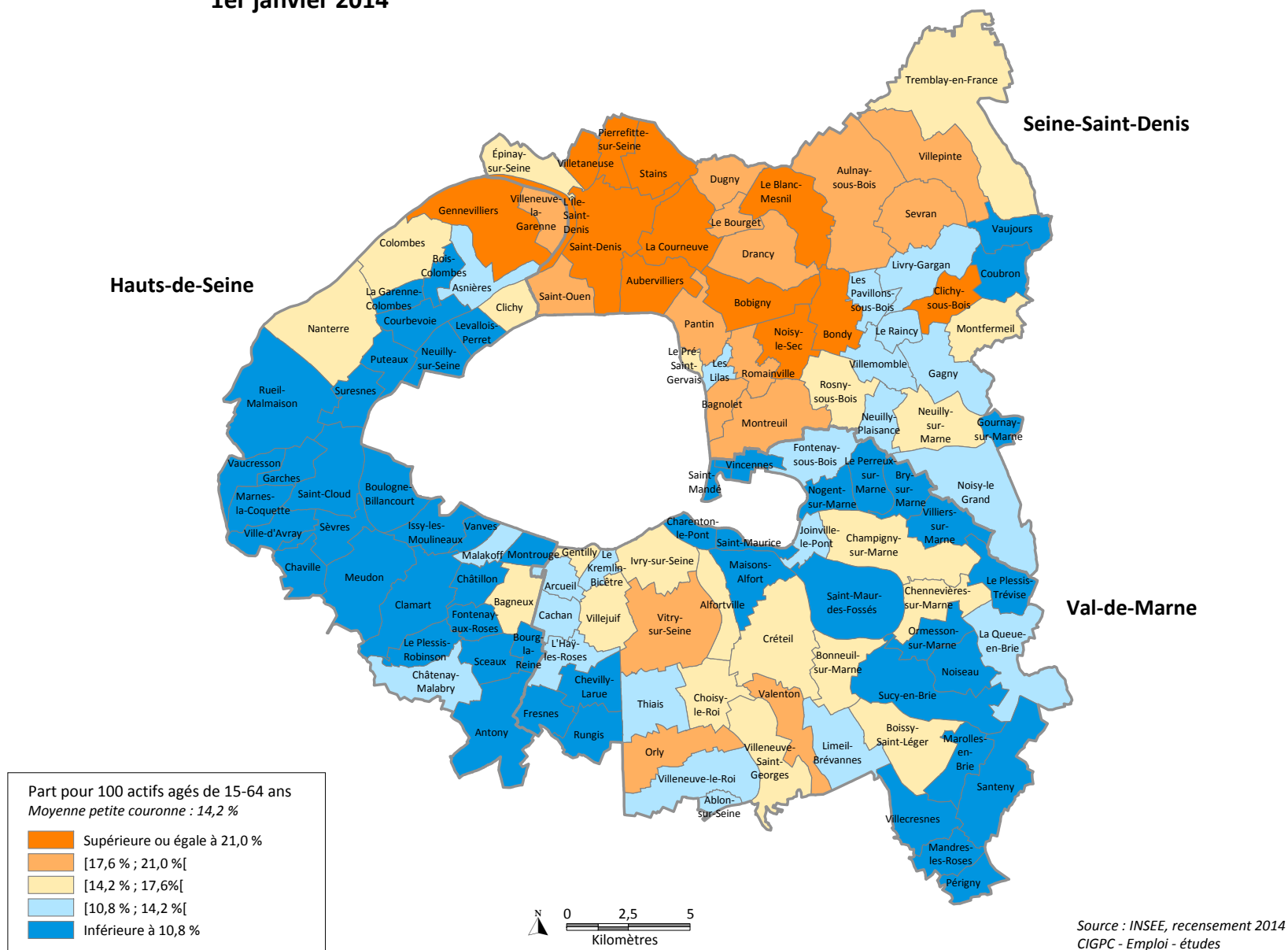


Part des actifs se déclarant au chômage (recensement de la population) 1er janvier 2014



Au sens du recensement, est chômeur toute personne qui s'est déclarée comme tel (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès du Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail. La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et du Pôle emploi. La part des actifs se déclarant au chômage n'est donc pas comparable au taux de chômage.